

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-8-14-2**

**Séance du** lundi 20 septembre  
2021

### **PROLONGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION ACCORDEE A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION POUR LE PROJET HORIZON AFRIQUE DU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE DE MULHOUSE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre  
GREIGERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric  
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric  
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

**ABSENTS :**

KALTENBACH-ERNST Nathalie  
MAURER Jean-Philippe  
RUCH Valérie  
VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, laquelle prévoit que cette Collectivité succède aux deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans tous leurs actes et délibérations,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences de l'Assemblée à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 - Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2019-4-5-1 du 21 octobre 2019 relative au soutien accordé au projet Horizon Afrique du Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse,
- VU la demande du porteur de projet,
- VU l'avis favorable de la 14<sup>e</sup> Commission Agglomération de Mulhouse réunie le 6 septembre 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge jusqu'au 25 novembre 2024, conformément à la demande de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 7 juillet 2021, le délai de validité de l'aide départementale de 1 000 000 € pour l'aménagement de l'espace Horizon Afrique du Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur l'opération P063O014 - 876 - 204 - 2041482 - 515.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à la majorité

4 voix contre : Mme QUINTALLET Ludivine  
M. KOBRYN Florian  
Mme LARONZE Fleur  
M. FREMONT Damien